PHILIPS

ACTION DE REMPLACEMENT VOLONTAIRE : MONITEUR VIDÉO NUMÉRIQUE POUR BÉBÉ PHILIPS AVENT

Philips s'engage à fabriquer des produits de la plus haute qualité possible. Dans le cadre de son engagement à respecter les normes les plus strictes en matière de qualité et de sécurité des consommateurs, Philips prend volontairement des mesures pour remplacer un nombre limité de moniteurs vidéo numériques pour bébés Philips Avent, les séries SCD630 et SCD843. Seuls les modèles produits entre janvier 2016 et janvier 2020 sont concernés.

Les modèles peuvent être identifiés grâce aux codes de date de production qui se trouvent sur des autocollants situés sous l'unité parentale. Seuls les modèles dont le code de date de production se situe entre janvier 2016 et janvier 2020 sont concernés par l'action de remplacement volontaire. Ces produits peuvent être remplacés. [De plus amples informations sont disponibles sur le site www.philips.com/video-babymonitor-replacement].

Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour faire remplacer ou rembourser votre produit :

- Cessez d'utiliser et de charger le produit.
- Laissez l'unité Parent allumée jusqu'à ce que la batterie se décharge complètement et qu'elle s'éteigne.
- Évitez d'exposer le produit à des températures extrêmes, comme des surfaces chaudes, la lumière directe du soleil, le gel.
- Veillez à ce que le produit reste sec.

La condition suivante s'applique à la mise au rebut du produit par le consommateur lui-même :

- Le consommateur doit respecter les instructions mentionnées ci-dessus.
- Le consommateur déclare qu'il ne revendra pas le produit par l'intermédiaire d'un tiers.
- Le consommateur déclare qu'il éliminera le produit conformément aux réglementations locales et dans le respect de l'environnement.
- Lors de l'enregistrement du produit par le consommateur via le site web d'enregistrement ou le centre de contact, un nouveau produit sera envoyé/remplacé au consommateur gratuitement.

En cas de retour du produit dans l'un des centres de service Philips :

- Le consommateur doit se conformer aux instructions mentionnées ci-dessus.
- Le consommateur déclare qu'il retournera le produit au centre de service.
- Lors de l'enregistrement du produit par le consommateur via le site web d'enregistrement ou le centre de contact, un nouveau produit sera envoyé/remplacé au consommateur gratuitement.

En cas de retour du produit par voie de transport :

- Le consommateur doit se conformer aux instructions mentionnées ci-dessus.
- Le consommateur doit se conformer aux exigences d'emballage définies par Philips.

Les conditions générales de vente relatives à la protection de la vie privée sont disponibles à l'adresse suivante : www.philips.com/privacynotice